LES INDISPENSABLES

FORMATIONS

www.mvnfrance.com

Édition : 2025/02

Sommaire

Sommaire....1
Présentation....2
À propos....2
Agrément....2
Référencement....2
Certifications....2
Notre centre de formation....3
Plan d'accès....4
Modules de formation....5
Déroulement d'une formation....6
Informations pratiques....7
Conditions générales de ventes....8

• Document non contractuel.
• Les photos de ce catalogue ne sont données qu'à titre d'exemples.
• Aucun extrait de cette édition ne peut être photocopié, adapté ou traduit sans autorisation écrite préalable.
• Le contenu de ce catalogue peut être modifié sans autre avis.
• Nous nous réservons la possibilité de faire évoluer les caractéristiques de nos produits sans préavis.
• Seren'Air®, Aven'Air®, Novat'Air®, Th'Air® et Adapt'Air® sont des marques déposées.

Présentation

À propos

Fort de notre expérience dans la ventilation mécanique basse pression, nous vous proposons différents modules de formations adaptés à vos besoins pratiques.

Ainsi nous pouvons vous proposer des solutions de formation :

- En inter-entreprise, ouvert à différentes entreprises lors d'une même session.
- En intra-entreprise, sur mesure et adapter à vos équipes de collaborateurs.
- En cours particuliers.

Nous mettons à votre disposition les outils pédagogiques nécessaires au bon déroulement des formations.

Agrément

MVN est un organisme de formation enregistré sous le N° 75240201524. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
Ces formations sont conventionnées et éligibles au titre du droit individuel à la formation.

À la fin de la formation, nous vous fournissons tous les documents administratifs (selon la loi en vigueur).

Certifications

La qualité, au coeur de nos démarches

• certification ISO 9001 : 2015, véritable système de management permettant de mettre en œuvre une politique de qualité pour répondre à vos besoins.

• certification ISO 14001 : 2015, engagement dans une démarche d'amélioration continue, appuyé par nos travaux et nos convictions en matière de développement durable.

Référencement

Nous sommes certifié QUALIOPI et notre déclaration sur Datadock a été validée, nos formations sont donc « référençables » par l'ensemble des financeurs de la formation professionnelle.

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

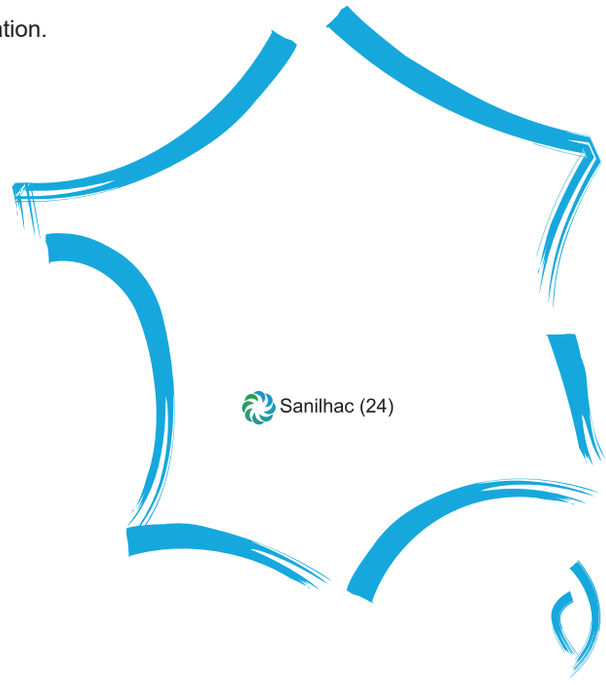
Organisme examiné n° 0012671.

Présentation

Notre centre de formation

Nous sommes heureux de vous accueillir dans notre centre de formation, situés à Sanilhac (24), où nous développons les thèmes suivants :

- Qualité de l'Air Intérieur.
- Aspects sanitaires et sécuritaires des systèmes de ventilation.
- Identification des différents procédés existants.
- Principales exigences réglementaires.
- Présentation Aven'Air auto et hygroréglable.
- Présentation Seren'Air auto et hygroréglable.
- Présentation Novat'Air auto et hygroréglable.
- Mise en situation des fonctionnements sur banc d'essai.
- Appareils de mesures et contrôle d'installation.
- Analyse des Avis Techniques.
- Réceptions et mise en service.
- Maintenance des systèmes.

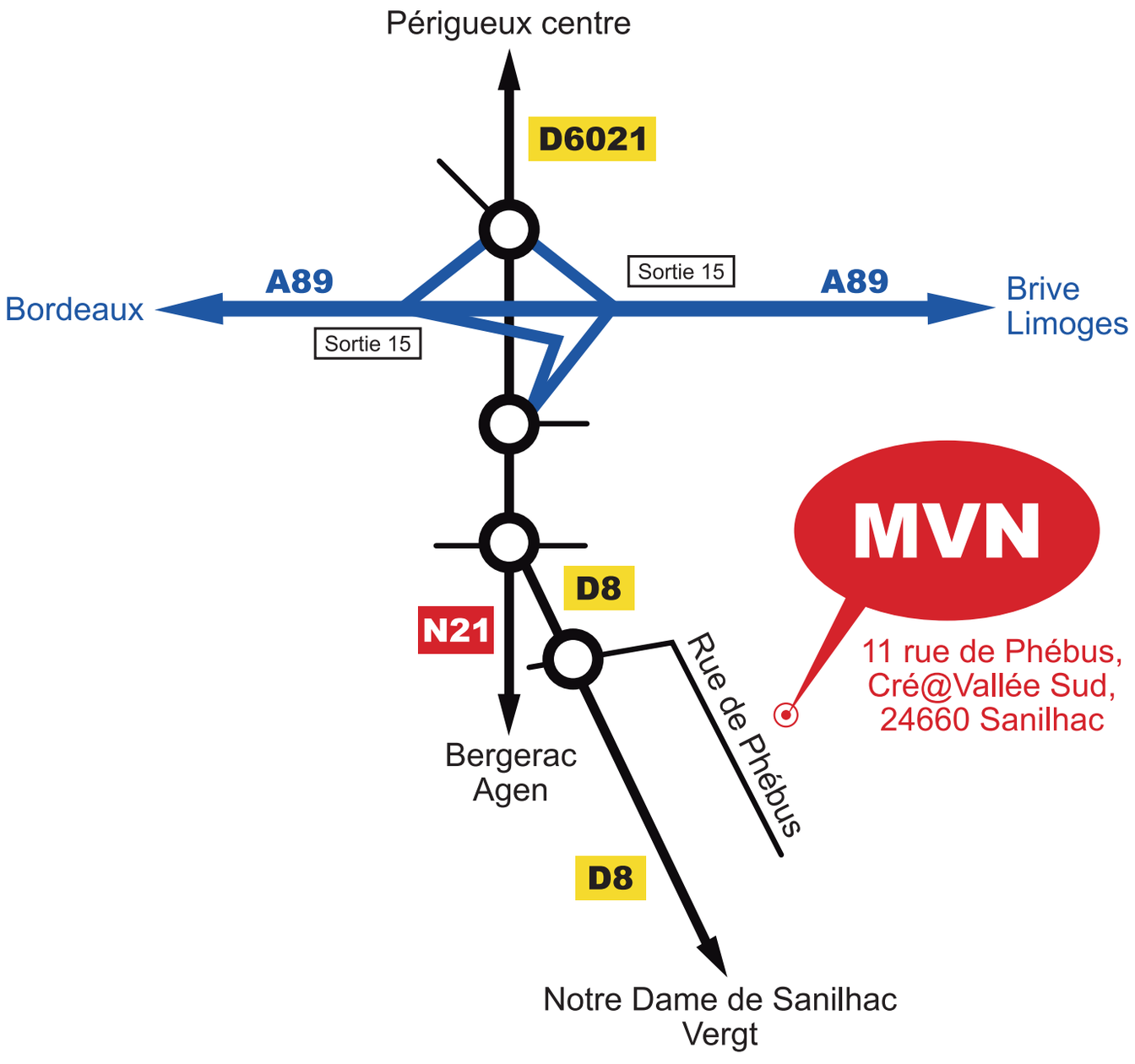


Nous disposons de moyens multimédias, ainsi qu'une plate forme pédagogique permettant de présenter les systèmes en fonctionnement (mise en service, prises de mesures, simulations de pannes,.....).



Notre centre de formation est accessible aux personnes en situation d'handicap.

Plan d'accès



Comment s'y rendre

- Gare : SNCF Périgueux à 8 kms puis bus.

- Bus : arrêt bus à 300 m (ligne Notre Dame de Sanilhac).

- Voiture :

 • Par l'autoroute : prendre la sortie n°15 (Périgueux centre), suivre la direction Cré@Vallée Sud - Bergerac (N 21), puis direction Notre Dame de Sanilhac (D 8), au dernier rond point, prendre la troisième sortie : rue de Phébus.

 • Depuis Périgueux : prendre la route de Bergerac (D 6021), suivre la direction : Notre Dame de Sanilhac / Vergt / Bergerac / Agen / Brive / Bordeaux / N 21 / A 89, suivre la direction Cré@Vallée Sud - Bergerac (N 21), puis direction Notre Dame de Sanilhac (D 8), au dernier rond point, prendre la troisième sortie : rue de Phébus.

Modules de formation

Formation les règles de l'air

Module 1 : initiation à la ventilation en réhabilitation

Durée : 1 jour

- Comprendre le fonctionnement et les enjeux de la ventilation
- Connaître les règles de mises en œuvre nécessaires pour obtenir des résultats de fonctionnement optimum.

Formation ventilation mécanique basse pression

Module 2 : installation, mise en œuvre

Durée : 1 jour

- Comprendre l'avantage du fonctionnement base pression pour les bâtiments existants par rapport à d'autres procédés connus.
- Acquérir et mettre en place les règles de mise en œuvre nécessaires pour obtenir des résultats de fonctionnement optimum.

Module 3 : maintenance et dépannage

Durée : 1 jour

- Savoir identifier le système existant.
- repérer les différentes pathologies issues d'une mauvaise mise en œuvre et les moyens de les prévenir.
- Appliquer les règles pour le suivi et la maintenance.

Module 4 : interprétation et application

Durée : 1 jour

- Connaître les différentes techniques de la ventilation mécanique basse pression pour la réhabilitation des bâtiments collectifs existants avant 1982.
- Comprendre les avantages du fonctionnement basse pression pour les bâtiments existants par rapport à d'autres procédés connus.
- Détailler les règles de mises en œuvre nécessaires pour obtenir des résultats de fonctionnement optimum.
- Repérer les différentes pathologies issues d'une mauvaise mise en œuvre et les moyens de les prévenir.
- Appliquer les principes pour faire réaliser un bon suivi et une bonne maintenance.

Module 5 : utilisation du logiciel MVN'Air

Durée : 1 jour

- Acquérir les règles de mises en œuvre nécessaires pour établir des calculs de fonctionnement optimum et savoir les interpréter en conformité avec les différents Avis Techniques.
- Se conformer aux diverses étapes du logiciel VMBP MVN'Air et être autonome à son utilisation.

Module 6 : installation, mise en œuvre, maintenance et dépannage

Durée : 2 jours

- Comprendre l'avantage du fonctionnement base pression pour les bâtiments existants par rapport à d'autres procédés connus.
- Acquérir et mettre en place les règles de mise en œuvre nécessaires pour obtenir des résultats de fonctionnement optimum.
- Savoir identifier le système existant.
- repérer les différentes pathologies issues d'une mauvaise mise en œuvre et les moyens de les prévenir.
- Appliquer les règles pour le suivi et la maintenance.

Chaque module dispose d'un programme détaillé et d'une tarification.

Pour obtenir plus d'informations, contacter notre service commercial au **05 53 53 00 79**.

Déroulement d'une formation

Le cycle d'une session de formation se déroule sur 5 étapes :

Étape 1 Analyse des besoins

• Vous souhaitez vous inscrire à une formation, il vous suffit de contacter notre service commercial.
• Nous examinerons votre demande afin de répondre au mieux à vos attentes.

Étape 2 Inscription

• Après vérification sur nos plannings et en accord avec vos souhaits, une convention de formation professionnelle est établie et vous est transmise, accompagnée du programme précisant le contenu de la formation.

Étape 3 Validation de l'inscription

• Votre participation est validée par le retour de la convention de formation signée par vos soins, valant bon pour accord.
• À réception de celle-ci, une convocation vous est transmise.

Étape 4 Formation

• Accueil des stagiaires, déroulement du programme et émergement sur la feuille de présence.
• En début et fin de la session, un quizz est organisé pour valider l'acquis du stage et une évaluation est faite par chaque stagiaire pour évaluer la qualité de nos prestations.
• Un support de stage est remis à chaque participant (suivant le module de formation effectué).

Étape 5 Facturation

• Une facture est établie.
• Elle vous est transmise, accompagnée de tous les documents administratifs (relevé de présence, attestation de formation,.....).

Informations pratiques

• Renseignements
Pour obtenir des renseignements complémentaires vous pouvez contacter notre service commercial au 05 53 53 00 79.

• Inscriptions
Le nombre de places étant volontairement limité, nous vous conseillons de réserver vos formation à l'avance. Les inscriptions ne sont considérées comme définitives qu'après réception d'un bon de commande par courrier, fax ou courriel. Afin d'enregistrer vos inscriptions, nous vous demandons d'y faire figurer tous les éléments nécessaires à l'inscription. L'inscription sera prise en compte dans la limite des places disponibles. Toute option non confirmée dans un délai de 15 jours ouvrés avant la formation deviendra nulle.
Le fait de passer commande entraîne l'accceptation de nos conditions générales de vente, mentionnées dans le présent catalogue.

• Convocation / Convention de formation
Dès réception de votre commande, nous validons l'inscription. Sauf indication contraire de votre part, vous recevrez par courriel ou courrier, la convocation et la convention de formation, 10 jours ouvrés avant l'ouverture du stage. Ces derniers feront office d'accusé de réception.
La convention devra nous être retournée dûment complétée et signée, avant le début de la formation.

• Facturation
En fin de stage, une facture est établie et vous sera adressée avec les pièces justificatives.
La facture mentionne le prix et les taxes en vigueur. Toutes nos factures sont payables à réception, exclusivement par virement.

• Report / Annulation
Toute annulation, report, changement de stagiare plus de 10 jours ouvrés avant le début du stage est possible sans frais.
Un report ou annulation parvenant moins de 10 jours ouvrés avant le début du stage donnera lieu à une indemnité non imputable sur la formation professionnelle continue. Cette indemnité sera égale à 100 % du prix du stage.
Une interruption de stage du fait du stagiaire donne lieu à facturation complète. MVN se réserve la possibilité d'annuler toute formation en inter-entreprises pour laquelle le nombre de participants serait insuffisant, ou en cas de force majeure.

• Horaires
Les stages respectent les horaires suivants : 9h00 - 12h30 et 13h30 - 17h00.
Ils sont susceptibles d'être modifiés en accord avec le formateur.
Pause : deux pauses sont prévues dans la journée, en milieu de matinée et l'après midi. Un espace détente est à votre disposition.

• Déjeuner
Des restaurants proches du centre de formation sont à votre disposition.
Si le déjeuner est compris dans l'inscription, les informations seront communiquées aux stagiaires le jour de la formation.

• Restauration à proximité

Restaurant :
- l'Escale, 1 impasse 3 Chênes, 24660 Notre Dame de Sanilhac, tél : 05 53 13 74 36,
- Le Cercle des Pandas, espace commercial La Couture, Cré@Vallée Sud, 24660 Notre Dame de Sanilhac, tél : 05 53 04 55 74,
- Le M, avenue Jet L Petithomme Lafaye, 24660 Notre Dame de Sanilhac, tél : 05 53 07 63 99,
- MacDonald, espace commerciale La Couture, 24660 Notre Dame de Sanilhac, tél : 05 53 04 44 56.

Sandwicherie :
- Supermarché U , espace commercial La Couture, Cré@Vallée Sud, 24660 Notre Dame de Sanilhac, tél : 05 53 07 29 93,
- Patàpain, Créa@Vallée Nord, 558 boulevard des Saveurs, 24660 Coulounieix Chamiers, tél: 05 53 07 80 77
- Au tour des traditions, espace commercial La Couture, Créa@Vallée Sud, 24660 Notre Dame de Sanilhac, tél : 05 53 08 63 35

• Hébergement à proximité :
- Hôtel l'Escale, 1 impasse 3 Chênes, 24660 Notre Dame de Sanilhac, tél : 05 53 13 74 36,
- hôtel Le 15, Cré@Vallée Nord, 24660 Coulounieix Chamier, tél : 06 32 00 72 21.

• Évaluation
Une évaluation est faite par chaque stagiaire en fin de session. Ceci nous permet de veiller constamment à la qualité de nos prestations.

• Les formateurs
Spécialistes dans le domaine de la ventilation mécanique basse pression, ils aménagent des espaces qui permettent aux stagiaires de poser des questions.
Tout au long du stage, ils sont à l'écoute des besoins des stagiaires et peuvent apporter des ébauches ou des solutions pour leur problématique métier.

• Support de stage
Un support de stage est remis à chaque participant (suivant le module de formation effectué).
Nos formateurs se tiennent à la disposition des stagiaires pour les questions subsidiaires à chaque fin de stage.

Conditions générales de ventes

Article 1 : prestations vendues
Les actions de formation dispensées par MVN rentrent dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions de l'article L 6313-1 du Code du travail et sont donc réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.
La participation aux formations dispensées par MVN implique de la part de l'acheteur des dites prestations que ce dernier veille à ce que les participants inscrits possèdent bien les connaissances requises et/ou y répondent en termes de compétence pour pouvoir suivre les formations.

Article 2 : validité de l'offre de formation
3 mois.

Article 3 : commande de la formation
Toute commande de formation suppose que le client accepte le contenu du stage et les pré-requis, dont il s'engage à avoir eu connaissance. Des préinscriptions (options) peuvent être demandées par oral, mais seules sont prises en compte les inscriptions effectuées par écrit, elles donneront lieu à l'envoi de convocation.

Article 4 : financement de la formation
Si cette formation fait l'objet d'un financement par votre OPCO, nous vous informons que la demande doit être réalisée par vos soins dans les meilleurs délais, et vous demandons de bien vouloir nous indiquer, avant la formation, le numéro de prise en charge ainsi que l'adresse de facturation. Sans ces éléments, nous saurons dans l'obligation de vous facturer directement la prestation, et vous devrez vous rapprocher de votre OPCO pour en obtenir le remboursement.

Article 5 : conditions de paiement
De manière générale, les factures sont payables à réception, net et sans escompte par virement bancaire (coordonnées indiquées sur chaque facture), ou selon les conditions habituellement pratiquées si le client à déjà une ouverture de compte ouverte.
Conformément à l'article L441-6 du Code du commerce, le défaut de paiement à l'échéance indiquée sur la facture entraînera sans mise en demeure préalable :
- la déchéance du terme de toutes les factures restant dues,
- la facturation d'un intérêt de retard égal au taux de refinancement le plus récent de la banque centrale européenne majorée de 10 points,
- la facturation d'une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 euros, ou supérieure sur justificatif.

Article 6 : convention de formation
Tout stage fera l'objet d'une convention de formation.

Article 7 : annulation d'inscription
Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit. Une annulation intervenant plus de 10 jours ouvrés avant le début du stage ne donne lieu à aucune facturation. Une annulation intervenant moins de 10 jours ouvrés avant le début du stage donne lieu à une facturation du montant intégral du stage.
Un report intervenant moins de 10 jours ouvrés avant le début du stage est considéré comme une annulation.

Article 8 : annulation d'un stage
MVN se réserve la possibilité d'annuler ou de déplacer à la session suivante tout stage inter-entreprises en cas de manque de participants, de problème technique et ce sans aucun dédommagement quel qu'il soit. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage.
Cependant, et après étude de faisabilité, nous pourrons vous proposer une solution en cours particulier sur une durée réduite, en maintenant l'enveloppe budgétaire initialement prévue.

Article 9 : publicité
MVN est autorisée à citer à titre de référence le nom de ses clients et les prestations réalisées.

Article 10 : responsabilité
En aucun cas, la responsabilité de la société MVN ne saurait être recherchée dans l'exécution des prestations lorsqu'il y a : faute, négligence, omission ou défaillance du client, de mauvaise utilisation du matériel ou des logiciels, de formation insuffisante du personnel, de non-respect des conseils donnés, etc.
Force majeure, évènements ou incidents indépendants de la volonté de l'organisme de formation tels que grèves, troubles sociaux, etc.
Faute négligence ou omission d'un tiers sur lequel la société MVN n'a aucun pouvoir de contrôle de surveillance (EDF,….)
En ce qui concerne les autres dommages, la responsabilité de la société MVN ne peut en aucun cas et en aucune façon être supérieure au coût des prestations concernées.

Article 11 : protection des données personnelles
Pour retrouver les mesures prises par MVN, pour garantir sa mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RÈGLEMENT UE 2016/679 du 27 avril 2016), consultez, sur www.mvnfrance.com, notre page «données personnelles».

Article 12 : attribution des compétences
L'élection de domicile est faite par MVN à son siège social. En cas de contestation relative à l'exécution du contrat de vente ou de paiement du prix, ainsi que de contestations relatives plus particulièrement à l'interprétation ou l'exécution des présentes clauses ou conditions, le Tribunal de Commerce de Périgueux sera seul compétent.



www.mvnfrance.com